



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2023

DATE	23 MARS 2023	
HEURE	17H30 à 19H30	
SOUS LA PRESIDENCE	JEROME BOULETIN, Président	
MEMBRES PRESENTS	RASPAIL Max (BLAUVAC) MILESI Gilbert (METHAMIS) ORTUNO Mireille (MORMOIRON) ROUET Frédéric, MACHUROT Suzy (VILLES SUR AUZON) FRIZET Frédéric, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, AIELLO André, RAYMOND Sandrine, FABRE Maurice, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (COVE) TENZA Salvador, RELING Patrice (CCPRO) TERRISSE Michel, MOSSE Marc, BERARD Jean, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio, ROUX Thierry (CASC)	
MEMBRE REPRESENTE	Monsieur RATAJEZAK Gérard à Monsieur RELING Patrice	
SECRETAIRE DE SEANCE	M. ROUET Frédéric	
	COMPÉTENCES	QUORUM
ORDRE GENERAL	29	29
EAU POTABLE	27	29
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22	26
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	24	25

ORDRE DU JOUR

ORDRE GENERAL :

1. MODIFICATION DES STATUTS-CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE (CCPRO) ET DE FORME POUR LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT
2. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
3. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX ET REDACTEURS TERRITORIAUX

EAU POTABLE

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2022
5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
6. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
7. BUDGET PRIMITIF 2023
8. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-EXERCICE 2023
9. CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : CREANCES DOUTEUSES
10. PROVISIONS POUR LITIGE ET CONTENTIEUX
11. COMMUNE D'AUBIGNAN – REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE – AVENUE MAJORAL JOUVE, ROUTE DE CARPENTRAS - LANCEMENT DE L'OPERATION
12. COMMUNE DE BEDARRIDES – AVENUE DES VERDEAUX - RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE – LANCEMENT DE L'OPERATION
13. COMMUNE DE BEDOIN – REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE – ROUTE DE CRILLON RD138, CHEMIN DE LA PISCINE, CAMPING MUNICIPAL ET QUARTIER LES AUBERTES - LANCEMENT DE L'OPERATION
14. COMMUNE DE CARPENTRAS – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU MONT VENTOUX ET PLACE DE VERDUN – REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE
15. COMMUNE DE PERNES LES FONTAINES – COURS FRIZET – COUDOULET EST- RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE-LANCEMENT DE L'OPERATION
16. COMMUNE DE SORGUES – SECURISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET REORGANISATION DU BAS SERVICE - CREATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE
17. COMMUNE DE MONTEUX - RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION 450 MM ENTRE LE CHEMIN DE LA TAPY ET L'IMPASSE DE LA GARE -DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE LA REGULARISATION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATION PUBLIQUE D'EAU POTABLE SUR FONDS PRIVES
18. PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O P.A.C.A) DIAGNOSTIC BIODIVERSITE SUR LES CHAMPS CAPTANT DE LA BARTHELASSE, SORGUES, LES SABLONS ET VENASQUE– CONVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LES ANNEES 2023-2024-2025

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

19. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2022
20. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
21. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
22. BUDGET PRIMITIF 2023
23. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-EXERCICE 2023
24. CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : CREANCES DOUTEUSES
25. ADMISSIONS EN NON VALEUR
26. COMMUNE D'AUBIGNAN – REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AVENUE MAJORAL JOUVE, ROUTE DE CARPENTRAS – LANCEMENT DE L'OPERATION
27. COMMUNE DE BEDARRIDES – RENFORCEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT AUTOROUTE ET RENOUVELLEMENT DU RESEAU ASSAINISSEMENT AVENUE DES VERDEAUX – LANCEMENT DE L'OPERATION
28. COMMUNE DE BEDOIN – EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ROUTE DE CRILLON RD138, CHEMIN DE LA PISCINE, CAMPING MUNICIPAL ET QUARTIER LES AUBERTES – LANCEMENT DE L'OPERATION

29. COMMUNE DE CARPENTRAS – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU MONT VENTOUX ET PLACE DE VERDUN – REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE
30. COMMUNE DE METHAMIS – APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
31. COMMUNE DE PERNES LES FONTAINES – COURS FRIZET - REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES – LANCEMENT DE L'OPERATION
32. OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE – CONSTRUCTION DE LATRINES A DOUBLE FOSSE VENTILEES POUR LA COMMUNAUTE EL CARMEN, MUNICIPALITE DE MATIGUAS, MATAGALPA AU NICARAGUA – CONVENTION AVEC L'ONG AGUA PARA LA VIDA POUR PARTICIPATION DU SYNDICAT
33. COMMUNE DE SAINT DIDIER - CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – SOCIETE IDEM

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

34. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2022
35. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
36. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
37. BUDGET PRIMITIF 2023
38. CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : CREANCES DOUTEUSES
39. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents et remercie Monsieur Frédéric ROUET pour sa proposition de salle qui n'a pu aboutir du fait qu'elle n'était pas équipée de la fibre pour la présente réunion qui nécessitait une intervention en Visio conférence. Sa proposition est retenue pour une prochaine fois.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Max RASPAIL qui indique qu'il très est heureux de recevoir les membres du comité syndical à VILLES SUR AUZON dans cette magnifique salle de la communauté de communes Ventoux Sud qui est prêtée dans le cadre des réunions des collectivités qui le souhaitent. Il remercie le Président et tout le personnel. Il ajoute que ce syndicat visionnaire, œuvre dans l'intérêt du territoire et continue dans cette démarche. Le Syndicat a fait beaucoup pour l'ensemble des communes du Syndicat et se préoccupe du changement climatique et entre autres sujets, du rendement de réseau.

Monsieur le Président propose d'observer une minute de silence en hommage à Messieurs Guy MOURIZARD et André CAMBE.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur Thierry SCIARI qui présente en Visio conférence, l'opération de coopération décentralisée avec Agua Para la Vida au Nicaragua. Il précise que le Nicaragua est le 2^{ème} pays le plus pauvre au monde et présente le futur projet.

Monsieur le Président rappelle qu'hier était la journée mondiale de l'eau et à cette occasion, il propose de découvrir le film « l'eau et le champion » réalisé en partenariat avec

Suez et Jérémie AZOU, champion olympique vaclusien d'aviron qui se livre sur la façon dont il voit l'eau, comme « l'or bleu » de demain.

Monsieur le Président rappelle que le compte rendu des délégations au président, de la commission des marches assainissement du 31 janvier 2023, de la commission des marches eau potable du 27 février 2023 et du conseil d'exploitation de la régie ANC du 16/03/2023 ont été envoyés avec la convocation.

Monsieur le Président procède à la lecture du compte rendu du bureau du 14 mars 2023 et du compte rendu des délégations au bureau du 14 mars 2023.

Madame RAYMOND Sandrine donne lecture du compte rendu de la commission des finances du 21 mars 2023.

Madame Julia BRECHET procède ensuite à l'appel qui fait apparaître que le quorum étant atteint pour l'ensemble des services, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur ROUET Frédéric est désigné secrétaire de séance.

Madame RAYMOND Sandrine est désignée présidente de séance pour les questions relatives aux comptes administratifs des trois services.

Le procès-verbal du 26 janvier 2023 est ensuite approuvé à l'unanimité.

N° Délibération	Intitulé de la délibération	Adoption de la délibération
ORDRE GENERAL		
2023-16	<p><u>MODIFICATION DES STATUTS-CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE (CCPRO) ET DE FORME POUR LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT</u></p> <p>Monsieur le Président indique que suite à l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 portant transformation au 1er janvier 2022 de la communauté de communes les Sorgues du Comtat en communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat et à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2022 portant modification des statuts au 1er janvier 2023 de la communauté de communes du Pays Réuni d'Orange concernant le changement de nom en Pays d'Orange en Provence (POP), il est nécessaire de modifier les statuts du Syndicat Rhône Ventoux pour tenir compte de ces modifications.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT, les collectivités adhérentes auront un délai de 3 mois pour présenter cette question au Conseil Municipal ou Communautaire qui devra se prononcer. Sans réponse à cette date, leur avis sera considéré comme favorable.</p>	A l'unanimité
2023-17	<p><u>CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND explique que compte tenu de l'accroissement de l'activité du Syndicat, il convient d'ouvrir un poste d'assistant(e) administratif(ve) à temps complet, en charge du secrétariat et de l'accueil du service ANC et du traitement des dossiers d'urbanisme (gestion des courriels, téléchargement des dossiers d'urbanisme, mise à jour des données sur le logiciel dédié).</p> <p>Il est donc nécessaire de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet.</p>	A l'unanimité

2023-18	<p><u>CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX ET REDACTEURS TERRITORIAUX</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND expose que compte tenu du départ d'un agent du Syndicat, il convient, pour le remplacer, d'ouvrir un poste d'assistant(e) administratif(ve) en charge des marchés publics. Il est donc nécessaire de créer un emploi permanent aux grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet ainsi que de rédacteur principal de 2^{ème} classe et de rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B) à temps complet.</p> <p>Cet emploi pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient, si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.</p> <p>Le tableau des effectifs actuel est disponible pour consultation. Les postes non pourvus seront supprimés après avis du Comité Social Territorial.</p>	A l'unanimité
EAU POTABLE		
2023-19	<p><u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2022</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND indique que le compte de gestion fait apparaître des résultats conformes au compte administratif et qu'il est disponible pour consultation.</p>	A l'unanimité

2023-20

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A l'unanimité

Madame Sandrine RAYMOND rappelle que ce document a été joint à la convocation et hors la présence de Monsieur le Président, présente le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2022 :

Eau 2022	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	4 628 341.19	7 797 492.63	13 526 772.53	14 652 737.78	18 155 113.72	22 450 230.41
Résultat de l'exercice	3 169 151.44		1 125 965.25		4 295 116.69	
Résultats reportés				5 341 674.95		5 341 674.95
Total	4 628 341.19	7 797 492.63	13 526 772.53	19 994 412.73	18 155 113.72	27 791 905.36
Résultat de clôture		3 169 151.44		6 467 640.20		9 636 791.64

Cette question a été présentée à la commission des finances le 21 mars 2023 qui a émis un avis favorable.

2023-21

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A l'unanimité

Madame Sandrine RAYMOND présente les réalisations 2022 :

Eau 2022	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture		3 169 151.44		6 467 640.20		9 636 791.64

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 3 169 151.44 €,

Considérant l'excédent de la section d'investissement de 6 467 640.20 €,

L'excédent global de 2022 est donc de 9 636 791.64 €.

Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 19 097 905.27 € en dépenses et de 15 018 996.26 € en recettes, la section d'investissement a un besoin de financement direct de 4 078 909.01 €.

	<p>Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2023 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 3 169 151.44 € au compte 1068 « réserves facultatives » – 6 467 640.20 € au compte 001 « excédent d'investissement » <p>Cette question a été présentée à la commission des finances le 21 mars 2023 qui a émis un avis favorable.</p>	
2023-22	<p><u>BUDGET PRIMITIF 2023</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND présente ce document joint à chacun.</p> <p>Cette question a été présentée à la commission des finances le 21 mars 2023.</p>	A l'unanimité
2023-23	<p><u>AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-EXERCICE 2023</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND rappelle que les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT définissent les modalités de mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement.</p> <p>La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle s'inscrit dans la logique de la gestion pluriannuelle et vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.</p> <p>Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.</p> <p>Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.</p> <p>La programmation a été jointe en annexe.</p> <p>Cette question a été présentée à la commission des finances le 21 mars 2023 qui a émis un avis favorable.</p>	A l'unanimité

2023-24	<p><u>CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : CREANCES DOUTEUSES</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND expose que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.</p> <p>L'analyse effectuée conjointement entre le comptable et le syndicat des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision.</p> <p>Aussi pour les années 2008 à 2018 il est proposé de constituer une provision d'un montant de 10 050.00 €.</p>	A l'unanimité
2023-25	<p><u>PROVISIONS POUR LITIGE ET CONTENTIEUX</u></p> <p>Monsieur le Président indique que les provisions en cas de litige et risques de contentieux sont obligatoires et doivent être constituées sur la base de la survenance de risques réels.</p> <p>Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, une provision doit être constituée. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.</p> <p>Cette année, cela représente la somme de 55 000 €.</p>	A l'unanimité
2023-31	<p><u>COMMUNE DE SORGUES – SECURISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET REORGANISATION DU BAS SERVICE - CREATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE</u></p> <p>Monsieur le Président rappelle que le syndicat a prévu un vaste programme de sécurisation de la distribution d'eau potable via l'alimentation des réservoirs d'eau potable de Chapelle, de Montagne et de Gardy.</p>	A l'unanimité

Ces travaux, prévus sur la commune de Sorgues, et réalisés en plusieurs phases, ont débuté en novembre 2022 pour se terminer fin 2023, soit sur une durée de plus de 6 mois.

En dépit de la volonté affichée par le syndicat de limiter au maximum les nuisances aux riverains et aux commerçants sur les emprises concernées, notamment via l'utilisation d'outils spécifiques et de déviations optimisées, il demeure possible que les travaux engagés occasionnent une gêne anormale à certains professionnels entraînant une baisse d'activité et une perte de marge brute du fait de ces travaux.

Ainsi, compte tenu de la durée des travaux et des possibles perturbations occasionnées, il est proposé de prévoir un dispositif de soutien aux commerçants au travers d'une commission d'indemnisation amiable pour instruire les dossiers d'indemnisation pour les préjudices.

La commission sera composée comme suit :

- 1 représentant du tribunal administratif de Nîmes qui siègera en qualité de Président :
- 3 représentants du Syndicat (3 titulaires et 3 suppléants)
- 1 représentant de la Ville de Sorgue
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse
- 1 représentant des Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse
- 1 représentant de l'ordre des experts Comptables
- 1 Représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques
- 1 représentant de l'association des commerçants de Sorgues (voix consultative)

2023-32	<p><u>COMMUNE DE MONTEUX - RENOUELEMENT DE LA CANALISATION 450 MM ENTRE LE CHEMIN DE LA TAPY ET L'IMPASSE DE LA GARE -DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE LA REGULARISATION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATION PUBLIQUE D'EAU POTABLE SUR FONDS PRIVES</u></p> <p>Monsieur le Président indique que le Syndicat souhaite réhabiliter le passage d'une canalisation d'eau potable sur fonds privé de 450 mm entre le chemin de la Tapy et l'impasse de la Gare sur la commune de Monteux.</p> <p>La canalisation concernée traverse plusieurs parcelles de manière horizontale et suit le linéaire du chemin de fer Sorgues-Carpentras. L'emprise de la canalisation traverse 15 parcelles appartenant à 13 comptes fonciers.</p> <p>Il est nécessaire de préciser :</p> <ul style="list-style-type: none">- Que le positionnement de la canalisation se trouve sous foncier privé non maîtrisé malgré les nombreuses tentatives d'acquisition amiable,- La qualité d'utilité publique du projet compte tenu de la fonction de cette canalisation. <p>Cependant, des difficultés ont été rencontrées pour obtenir un accord amiable avec les propriétaires des parcelles concernées par le projet pour la réhabilitation de la canalisation et la mise en place de la servitude.</p> <p>Devant cette situation et en vue de pouvoir mettre en place la servitude de passage de cette canalisation, il est nécessaire de solliciter, conformément aux dispositions des articles L152-1 à L152-2 et R 152-1 à R 152-15 du Code rural et de la pêche maritime, auprès de Madame la Préfète l'ouverture d'une enquête publique en vue de la mise en place d'une servitude de passage d'une canalisation publique, laquelle sera engagée à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé et n'ayant pas donné leurs accords.</p>	A l'unanimité
---------	---	---------------

2023-33	<p><u>PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O P.A.C.A) DIAGNOSTIC BIODIVERSITE SUR LES CHAMPS CAPTANT DE LA BARTHELASSE, SORGUES, LES SABLONS ET VENASQUE- CONVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LES ANNEES 2023-2024-2025</u></p> <p>Monsieur André AIELLO expose qu'afin de poursuivre les actions menées en faveur du développement de la biodiversité, la L.P.O. PACA propose pour les années 2023-2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La poursuite des suivis naturalistes (ornithologie, herpétologie, entomologie) et l'étude de l'évolution écologique des champs captant de la Barthelasse, Sorgues, les Sablons et Venasque. • L'accompagnement du label Refuge LPO au siège du syndicat. • L'animation et la communication autour du label Refuge LPO en promouvant le partenariat. <p>Le coût de cette mission est évalué à 12.000,00 € annuel et la durée de la convention s'étendra de 2023 à 2025.</p> <p>Une convention précisant notamment les modalités de versement doit être conclue.</p>	A l'unanimité
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
2023-34	<p><u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2022</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND indique que le compte de gestion fait apparaître des résultats conformes au compte administratif et qu'il est disponible pour consultation.</p>	A l'unanimité

2023-35

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A l'unanimité

Madame Sandrine RAYMOND rappelle que ce document a été joint à la convocation et hors la présence de Monsieur le Président, présente le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2022 :

AC 2022	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	6 371 094,85	10 416 932,52	15 223 338,45	16 431 875,54	21 594 433,30	26 848 808,06
Résultat de l'exercice	4 045 837,67		1 208 537,09		5 254 374,76	
Résultats reportés			969 949,57		969 949,57	
Total	6 371 094,85	10 416 932,52	16 193 288,02	16 431 875,54	22 564 382,87	26 848 808,06
Résultat de clôture		4 045 837,67		238 587,52		4 284 425,19

Cette question a été présentée à la commission des finances le 21 mars 2023 qui a émis un avis favorable.

2023-36

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A l'unanimité

Madame Sandrine RAYMOND présente les réalisations 2022 :

AC 2022	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture		4 045 837,67		238 587,52		4 284 425,19

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 4 045 837,67 €,

Considérant l'excédent de la section d'investissement de 238 587,52 €,

L'excédent global de 2022 est donc de 4 284 425,19 €.

Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 13 889 842,69 € en dépenses et de 13 565 319,85 € en recettes, la section d'investissement a un besoin de financement direct de 324 522,84 €.

	<p>Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2023 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 045 837.67 € au compte 1068 « réserves facultatives » - 238 587.52 € au compte 001 « excédent d'investissement » <p>Cette question a été présentée à la commission des finances le 21 mars 2023 qui a émis un avis favorable.</p>	
2023-37	<p><u>BUDGET PRIMITIF 2023</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND indique que ce document a été joint à la convocation.</p> <p>Cette question a été présentée à la commission des finances le 21 mars 2023 qui a émis un avis favorable.</p>	A l'unanimité
2023-38	<p><u>AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-EXERCICE 2023</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND indique que cette question est identique à celle évoquée à l'ordre du jour du service de l'eau potable.</p> <p>La programmation a été jointe en annexe.</p> <p>Cette question a été présentée à la commission des finances le 21 mars 2023 qui a émis un avis favorable.</p>	A l'unanimité
2023-39	<p><u>CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : CREANCES DOUTEUSES</u></p> <p>Monsieur le Président précise que cette question est identique à celle évoquée à l'ordre du jour du service eau potable.</p> <p>Pour les années 2008 à 2020, il est proposé de constituer une provision d'un montant de 26 343.00 €.</p>	A l'unanimité

2023-40	<p><u>ADMISSIONS EN NON VALEUR</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND expose que lorsque le comptable public, après avoir utilisé tous les moyens de poursuites, n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues, il est fondé à demander à la Collectivité l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées. L'admission en non-valeur peut procéder de créances irrécouvrables ou de créances éteintes.</p> <p>L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables (pour insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier, montant inférieur au seuil de recouvrement) ne décharge pas le comptable public de son devoir de poursuivre le recouvrement. La créance éteinte faisant suite à une décision juridique s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public. Cette situation résulte des trois cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs (art L643-11 du code du commerce) - Décision du tribunal d'instance, de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (art L.332-5 du code de la consommation) - Lors du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (art L.332-9 du code de la consommation) <p>Au regard de ces critères, et après échanges avec le comptable public, Il est proposé d'admettre en non-valeur la somme de 53 161.00 € pour la période de 2005 à 2019.</p>	A l'unanimité
2023-41	<p><u>COMMUNE DE METHAMIS – APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT</u></p> <p>Monsieur Stéphane MICHEL indique que l'enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune de METHAMIS étant terminée et conformément aux dispositions de l'article L2224-10 du CGCT, il est nécessaire d'approuver ce zonage.</p>	A l'unanimité

2023-42	<p><u>OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE – CONSTRUCTION DE LATRINES A DOUBLE FOSSE VENTILEES POUR LA COMMUNAUTE EL CARMEN, MUNICIPALITE DE MATIGUAS, MATAGALPA AU NICARAGUA – CONVENTION AVEC L’ONG AGUA PARA LA VIDA POUR PARTICIPATION DU SYNDICAT</u></p> <p>Monsieur André AIELLO explique que suite à la précédente opération menée par l’Association internationale Agua Para La Vida Nicaragua (APLVN), un nouveau projet est proposé. Il concerne la construction de 50 latrines à double fosse ventilées. En effet, l’absence de latrines est un problème qui touche de nombreuses communautés dans le monde et qui peut avoir de graves conséquences sociales, sanitaires et environnementales.</p> <p>Ces travaux permettront d’améliorer le quotidien de 50 familles (243 bénéficiaires).</p> <p>L’APLVN met en œuvre les actions nécessaires pour créer une prise de conscience au sein de la population afin qu’elle soit elle-même actrice de l’amélioration de sa propre qualité de vie.</p> <p>Le coût de cette opération est estimé à 46.673 €. Le Syndicat propose de participer pour un montant de 25.000 € sur une année. Les autres financeurs sont l’ONG APLVN et les collectivités locales nicaraguayennes.</p>	A l’unanimité
2023-43	<p><u>COMMUNE DE SAINT DIDIER - CONSTRUCTION DE LA STATION D’EPURATION – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – SOCIETE IDEM</u></p> <p>Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Rhône Ventoux a engagé en 2010 les travaux de construction d’une nouvelle station d’épuration d’une capacité de 4200 EH sur la commune de Saint Didier. Le marché de travaux a été attribué aux entreprises LOIRA et RIVASI, entrepreneurs groupés solidaires ayant pour mandataire l’entreprise LOIRA.</p> <p>Alors que la phase de mise en régime de la station rencontrait des difficultés, la société LOIRA a été mise en liquidation judiciaire le 31 mai 2012. Un acte de sous-traitance avec l’entreprise IDEM a cependant été signé par LOIRA quelques jours après, les travaux ayant été ensuite réalisés. La facture de ces travaux d’un montant de</p>	A l’unanimité

	<p>34 204,80 € HT a été rejetée par la trésorerie car LOIRA n'avait plus la capacité juridique d'engager la société au moment de la signature de l'acte.</p> <p>La société IDEM a réclamé le paiement de cette facture dans le cadre du contentieux en responsabilité que le syndicat avait engagé auprès du juge administratif. Mais le Tribunal administratif de Nîmes a, par jugement du 6 décembre 2018, rejeté sa demande au motif que cela relevait d'un autre litige que celui présenté.</p> <p>Dans la mesure où le non-paiement des travaux réalisés par IDEM avait pour origine un problème juridique et non une question de bonne réalisation des travaux, les parties se sont rapprochées pour rédiger un protocole d'accord, prévoyant le paiement de la facture restée en attente.</p>	
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
2023-26	<p><u>COMMUNE D'AUBIGNAN – REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET D'EAU USEES – AVENUE MAJORAL JOUVE, ROUTE DE CARPENTRAS - LANCEMENT DE L'OPERATION</u></p> <p>Monsieur Jean-François SENAC indique que suite à l'analyse de l'état structurel des réseaux sur l'avenue du Majoral Jouve et sur la route de Carpentras, il est nécessaire de réhabiliter ces canalisations identifiées comme vétustes.</p> <p>Les travaux consisteront en la réhabilitation de 1050 ml de réseau d'eau potable en diamètre 150 et au renouvellement de 70 branchements.</p> <p>Le montant total de ces travaux est estimé à environ 545.000,00 € HT, celui de l'opération à environ 654.000,00 € HT. Ce montant correspond aux AP/CP.</p> <p>Les travaux seront réalisés en coordination avec des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.</p> <p>Monsieur Stéphane MICHEL expose qu'après analyse des inspections télévisées réalisées sur le réseau public d'assainissement Avenue Majoral Jouve et Route de Carpentras, les canalisations présentent des problèmes structurels et des entrées d'eaux claires parasites. Il est donc nécessaire de les renouveler.</p>	A l'unanimité

	<p>Les travaux consisteront en la réhabilitation d'environ 1050 ml de réseau d'assainissement en diamètre 200 et au renouvellement de 55 branchements.</p> <p>Le montant total de ces travaux est estimé à environ 700.000,00 € HT, celui de l'opération à environ 840.000,00 € HT.</p> <p>Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.</p> <p>Les travaux seront réalisés en coordination avec des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable.</p>	
2023-27	<p><u>COMMUNE DE BEDARRIDES – RENOUELEMENT DU RESEAU EAU POTABLE - RENFORCEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT AUTOROUTE ET RENOUELEMENT DU RESEAU ASSAINISSEMENT AVENUE DES VERDEAUX – LANCEMENT DE L'OPERATION</u></p> <p>Monsieur Jean-François SENAC indique que le Syndicat a étudié l'état de son réseau d'eau potable sur l'avenue de Verdeaux. Il s'avère que celui-ci est vétuste et que de nombreuses casses ont été recensées ces dernières années. Il est donc nécessaire de renouveler celui-ci en coordination avec des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement collectif.</p> <p>Les travaux consisteront en la fourniture et la pose de 460 ml de canalisation DN 100 à DN 150 mm et en la reprise de 30 branchements.</p> <p>Le montant total de ces travaux est estimé à environ 250 000,00 € HT, celui de l'opération à environ 300 000,00 € HT.</p> <p>Monsieur Stéphane MICHEL indique que suite au dernier diagnostic du réseau public d'assainissement collectif sur la commune de Bedarrides, des opérations se sont dégagées afin d'optimiser le fonctionnement du service.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenue des Verdeaux : <ul style="list-style-type: none"> • Le réseau d'assainissement reçoit 72 m³/j d'eaux claires parasites. Les travaux consisteront en la fourniture et la pose de 420 ml DN 200 à DN 250 mm et en la reprise de 24 branchements. • Ces travaux se feront en coordination avec des travaux de renouvellement d'adduction d'eau potable. - PR « Autoroute » : <ul style="list-style-type: none"> • Ce poste de refoulement d'entrée de station de station d'épuration doit être renforcé afin d'éviter que le 	A l'unanimité

	<p>réseau en amont ne se sature par temps de pluie et que le bassin d'orage, créé en 2021, puisse remplir son rôle afin d'éviter des rejets en milieu naturel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces travaux consisteront au renforcement de l'équipement électro mécanique du poste et au renforcement de 360 ml de canalisation de refoulement DN200 mm. <p>Pour ces 2 opérations, le montant total des travaux est estimé à environ 620 000,00 € HT, celui de l'opération à environ 744 000,00 € HT.</p> <p>Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.</p>	
2023-28	<p><u>COMMUNE DE BEDOIN – REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE - EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ROUTE DE CRILLON RD138, CHEMIN DE LA PISCINE, CAMPING MUNICIPAL ET QUARTIER LES AUBERTES – LANCEMENT DE L'OPERATION</u></p> <p>Monsieur Jean-François SENAC explique que suite à l'analyse de l'état structurel des réseaux sur les secteurs précités, il est nécessaire de réhabiliter ces canalisations reconnues vétustes. Les canalisations concernées par ces travaux participent directement à l'alimentation des réservoirs de Pierravon (service Bédoin) et de Crillon (service Crillon) qui transitent actuellement sous des immeubles et sont soumis à des pressions de service et contraintes d'utilisation très importantes, accentuant leur détérioration.</p> <p>Les travaux consisteront en la réhabilitation de 2.800 ml de réseau d'eau potable des diamètres 150 et 200 mm et au renouvellement de 30 branchements.</p> <p>Le montant total de ces travaux est estimé à environ 884 000,00 € HT, celui de l'opération à environ 1 060 800,00 € HT.</p> <p>Monsieur Stéphane MICHEL explique que dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il est prévu de créer le réseau d'eaux usées sur le quartier des Aubertes afin de protéger la ressource et répondre aux besoins d'évolution d'urbanisme de la commune.</p>	A l'unanimité

	<p>En effet, ce secteur fait actuellement partie du périmètre rapproché des champs captant en eau potable de Basses Pessades qui alimentent Bédoin, Crillon le Brave, St Pierre de Vassols, Mazan, St Didier Venasque, Le Beaucet, la Roque sur Pernes et une partie de Carpentras.</p> <p>La zone concernée est actuellement en ANC constituée d'installations non conformes nécessitant des travaux de réhabilitation.</p> <p>Les travaux consisteront en la création de 850 ml de réseau d'eaux usées en diamètre 200 mm, et de 15 branchements. Le montant total de ces travaux est estimé à environ 585.000,00 € HT, celui de l'opération à environ 702.000,00 € HT. Ce montant correspond aux AP/CP Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.</p> <p>Les travaux seront réalisés en coordination avec des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable.</p>	
2023-29	<p><u>COMMUNE DE CARPENTRAS – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU MONT VENTOUX ET PLACE DE VERDUN – REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE - REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE.</u></p> <p>Monsieur Jean-François SENAC indique que la commune de Carpentras souhaite lancer une opération de requalification des espaces publics place de Verdun et avenue du Mont Ventoux, comprenant le réaménagement des voies de circulation (piétons, vélo et véhicules), des places et espaces publics ainsi que le dévoiement, le renouvellement et la création de réseaux secs et humides.</p> <p>Le syndicat, suite aux investigations menées et à la connaissance de son patrimoine, a également identifié la nécessité de renouveler son réseau d'eau potable sur les mêmes emprises.</p> <p>Ainsi, afin de limiter les nuisances aux riverains, de rationaliser les coûts financiers et d'améliorer l'efficacité technique, les deux collectivités souhaitent se regrouper pour réaliser cette opération importante.</p>	A l'unanimité

	<p>Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention de groupement de commande afin de définir les conditions de fonctionnement d'une co-maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Les travaux d'eau potable consisteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En la fourniture et la pose de 1050 ml de canalisation Ø de 63 à 300 mm, - En la reprise de 60 branchements de particuliers. <p>Le coût des travaux eau potable est estimé à 970 000 € HT, celui de l'opération est estimé à 1 165 000 € HT.</p> <p>Le coût de l'opération incombant à la mairie est évalué à 7 331 667 € H.T.</p> <p>La commune sera désignée coordonnateur de ce groupement de commande.</p> <p>Afin de mener à bien cette procédure, il est également nécessaire de désigner deux représentants du Syndicat qui seront amenés à siéger dans la commission spécialement composée pour cette opération. Monsieur Jérôme BOULETIN et Madame Sandrine RAYMOND sont désignés.</p> <p>Monsieur Stéphane MICHEL indique que les travaux en assainissement collectif consisteront en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et la pose de 700 ml de canalisation Ø 200 à 250 mm - La reprise de 50 branchements de particuliers. <p>Le coût des travaux assainissement est estimé à 1 000 000 € HT, celui de l'opération est estimé à 1 200 000 € HT.</p> <p>Le coût total de l'opération pour ce groupement de commande s'élèvera donc à 9 696 667 € H.T.</p>	
2023-30	<p><u>COMMUNE DE PERNES LES FONTAINES – COURS FRIZET - RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE - REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES – LANCEMENT DE L'OPERATION</u></p> <p>Monsieur Jean-François SENAC indique que Syndicat a étudié l'état de son réseau d'eau potable sur le cours Frizet – Partie Ouest et du chemin des Coudoulets - Partie Est, emprises communes à de futurs travaux d'assainissement collectif. Les résultats de ces études ont montré que les canalisations sont très vétustes et que de nombreuses casses ont été recensées par le passé.</p>	A l'unanimité

Face à ce constat, il est nécessaire d'engager, en coordination avec une opération d'assainissement collectif, une étude puis des travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable.

Les travaux consisteront :

- Pour le Cours Frizet – Ouest : en la fourniture et pose de 120 ml de canalisation DN 100 mm et en la reprise de 10 branchements de particuliers
- Pour la zone Coudoulets- Est : en la fourniture et la pose de 320 ml de canalisation DN 100 et en la reprise de 30 branchements de particuliers.

Le montant total de ces travaux est estimé à environ 270 000,00 € HT, celui de l'opération à environ 324 000,00 € HT.

Monsieur Stéphane MICHEL ajoute que suite à des investigations par passage caméra dans les réseaux du cours Frizet – Partie Ouest et du chemin des Coudoulets - Partie Est, de nombreux défauts structurels ont été constatés. Parmi ces défauts recensés, une partie est susceptible de laisser passer de nombreuses eaux claires parasites, les autres risquent à court terme de nuire à la continuité de service.

Face à ce constat, il est nécessaire d'engager une étude puis des travaux pour la réhabilitation de ces réseaux.

Les travaux consisteront :

- Pour le Cours Frizet – Ouest : en la fourniture et pose de 400 ml de canalisation DN 200 mm et en la reprise de 20 branchements de particuliers
- Pour la zone Coudoulets- Est : en la fourniture et la pose de 340 ml de canalisations DN 200 et DN 300 mm et en la reprise de 20 branchements de particuliers.

Ces travaux d'assainissement se feront en coordination avec les travaux d'adduction d'eau potable.

Le montant total de ces travaux est estimé à environ 590.000,00 € HT, celui de l'opération à environ 708 000,00 € HT.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2023-44	<p><u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2022</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND indique que le compte de gestion fait apparaître des résultats conformes au compte administratif et qu'il est disponible pour consultation.</p>	A l'unanimité																																																
2023-45	<p><u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND rappelle que ce document a été joint à la convocation et hors la présence de Monsieur le Président, il est présenté le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2022 :</p> <table border="1" data-bbox="395 757 1182 1272"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ANC 2022</th> <th colspan="2">Exploitation</th> <th colspan="2">Investissement</th> <th colspan="2">Ensemble</th> </tr> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Opérations réelles de l'exercice</td> <td align="right">230 474.84</td> <td align="right">238 533.92</td> <td align="right">10 630.90</td> <td align="right">8 661.00</td> <td align="right">241 105.74</td> <td align="right">247 194.92</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td> <td align="right" colspan="2">8 059.08</td> <td align="right" colspan="2">-1 969.90</td> <td align="right" colspan="2">6 089.18</td> </tr> <tr> <td>Résultats reportés</td> <td align="right">39 619.83</td> <td></td> <td></td> <td align="right">3 085.16</td> <td align="right">39 619.83</td> <td align="right">3 085.16</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td align="right">270 094.67</td> <td align="right">238 533.92</td> <td align="right">10 630.90</td> <td align="right">11 746.16</td> <td align="right">280 725.57</td> <td align="right">250 280.08</td> </tr> <tr> <td>Résultat de clôture</td> <td align="right">31 560.75</td> <td></td> <td></td> <td align="right">1 115.26</td> <td align="right">30 445.49</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette question a été présentée à la commission des finances le 21 mars 2023 ainsi qu'au conseil d'exploitation de la régie réuni le 16 mars 2023. Ils ont émis un avis favorable.</p>	ANC 2022	Exploitation		Investissement		Ensemble		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Opérations réelles de l'exercice	230 474.84	238 533.92	10 630.90	8 661.00	241 105.74	247 194.92	Résultat de l'exercice	8 059.08		-1 969.90		6 089.18		Résultats reportés	39 619.83			3 085.16	39 619.83	3 085.16	Total	270 094.67	238 533.92	10 630.90	11 746.16	280 725.57	250 280.08	Résultat de clôture	31 560.75			1 115.26	30 445.49		A l'unanimité
ANC 2022	Exploitation		Investissement		Ensemble																																													
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes																																												
Opérations réelles de l'exercice	230 474.84	238 533.92	10 630.90	8 661.00	241 105.74	247 194.92																																												
Résultat de l'exercice	8 059.08		-1 969.90		6 089.18																																													
Résultats reportés	39 619.83			3 085.16	39 619.83	3 085.16																																												
Total	270 094.67	238 533.92	10 630.90	11 746.16	280 725.57	250 280.08																																												
Résultat de clôture	31 560.75			1 115.26	30 445.49																																													
2023-46	<p><u>AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND présente les réalisations 2022 :</p> <table border="1" data-bbox="395 1787 1182 2011"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ANC 2022</th> <th colspan="2">Exploitation</th> <th colspan="2">Investissement</th> <th colspan="2">Ensemble</th> </tr> <tr> <th>Dépenses ou déficit</th> <th>Recettes ou excédent</th> <th>Dépenses ou déficit</th> <th>Recettes ou excédent</th> <th>Dépenses ou déficit</th> <th>Recettes ou excédent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat de clôture</td> <td align="right">31 560.75</td> <td></td> <td></td> <td align="right">1 115.26</td> <td align="right">30 445.49</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ANC 2022	Exploitation		Investissement		Ensemble		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Résultat de clôture	31 560.75			1 115.26	30 445.49		A l'unanimité																												
ANC 2022	Exploitation		Investissement		Ensemble																																													
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent																																												
Résultat de clôture	31 560.75			1 115.26	30 445.49																																													

	<p>Considérant le déficit de la section d'exploitation de 31 560.75 €,</p> <p>Considérant l'excédent de la section d'investissement de 1 115,26 €,</p> <p>Le déficit global de 2022 est donc de 30 445.49 €.</p> <p>Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2023 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1 115,26 € au compte 001 « excédent d'investissement ». – 31 560.75 € au compte 002 « déficit d'exploitation ». <p>Cette question sera présentée à la commission des finances le 21 mars 2023. Le conseil d'exploitation de la régie réuni le 16 mars 2023 a émis un avis favorable.</p>	
2023-47	<p><u>BUDGET PRIMITIF 2023</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND indique que ce document a été joint à la convocation.</p> <p>Cette question sera présentée à la commission des finances le 21 mars 2023, et au conseil d'exploitation de la régie réuni le 16 mars 2023 qui ont émis un avis favorable.</p> <p>Monsieur Marc MOSSE indique que l'on peut constater que les budgets des services assainissement non collectif sont régulièrement déficitaires et s'interroge sur la solution pour y remédier. Monsieur le Président lui indique que la solution serait d'augmenter mais cela serait déraisonnable.</p>	A l'unanimité
2023-48	<p><u>CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : CREANCES DOUTEUSES</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND indique que cette question est identique à celle évoquée à l'ordre du jour du service eau potable et assainissement collectif.</p> <p>Pour les années 2008 à 2020 il est proposé de constituer une provision d'un montant de 1 634,00 €.</p>	A l'unanimité
2023-49	<p><u>ADMISSIONS EN NON VALEUR</u></p> <p>Madame Sandrine RAYMOND expose que cette question est identique à celle évoquée à l'ordre du jour du service assainissement collectif.</p> <p>Il est proposé d'admettre en non-valeur la somme de 2 808,00 €.</p>	A l'unanimité

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Monsieur le Président indique qu'un courrier va être adressé concernant la télérelève. La pose de compteurs de télérelève lors de l'attribution de dégrèvements sera obligatoire. Le syndicat accompagnera la commune qui financera les compteurs dans le cadre de son parc compteur.
Monsieur Michel TERRISSE demande quel est le coût des compteurs et Monsieur le Président indique que pour un diamètre 15, cela coutera environ 150 euros.
Il souhaite également savoir où seront posées les antennes. Monsieur le Président précise qu'elles seront posées en priorité sur les bâtiments publics.
- Monsieur le Président indique qu'une distribution gratuite de compost est organisée à destination des habitants de Carpentras et de Mazan à la Station d'épuration de Carpentras. Cela se passe demain de 14h à 17h et samedi matin de 9h à 13h. C'est une action menée en partenariat avec SUEZ et la ville de Carpentras.
- Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prochain comité syndical aura lieu le jeudi 29 JUIN 2023 à 17 h 30 à Mormoiron.
- Monsieur le Président informe les associations ADUEA et ACEC AC que concernant la réponse à leur courrier, une rencontre sera organisée au Syndicat pour échanger sur ces questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Monsieur Max RASPAIL propose de se retrouver autour du verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance	Le Président
ROUET Frédéric	Jérôme BOULETIN
	 

